



INVESTISSEMENTS ELIGIBLES au PME PACTE en palmipèdes



En vert sont spécifiés les investissements éligibles dans le cadre d'un projet d'amélioration sanitaire.

LOGEMENTS DES ANIMAUX

Pour les constructions de jardin d'hivers ou de abris non chauffés dans le cadre d'un projet d'amélioration sanitaire, telles que définies dans « Enjeu qualité sanitaire et biosécurité (voir au verso) », sont éligibles les dépenses de :

- Terrassement (y compris divers réseaux, maçonnerie...)
- Gros œuvre (y compris ossature, dalle béton, charpente, toiture, bardage, sol, gouttières et descentes d'eau, parois lisses, rideaux polycarbonates, menuiseries)

EQUIPEMENTS ET MATERIEL D'ELEVAGE

Equipements et aménagements fixes situés à l'intérieur des bâtiments ou des jardins d'hiver ou des abris non chauffés pour l'alimentation et l'abreuvement :

- Equipements de **distribution de l'alimentation** : chaînes d'alimentation, boisseaux de stockage, trémies avec vis de transfert, automates d'alimentation, robots d'alimentation autoguidés
- Equipements de **distribution d'eau** : installation de lignes de pipettes
- Systèmes de **traitement de l'eau** : pompes de peroxydation, pompes doseuse

Maitrise de l'ambiance du bâtiment préalablement exploité au projet.

Qualité de l'air, température, humidité et ventilation

- Equipements pour aérer, ventiler, protéger, et gérer l'ambiance du bâtiment en période chaude et en période froide : bardages fixes ou mobiles sur longs pans et pignons, trappes d'aération, volets, éclairants, protections brise-vent, sondes et systèmes automatisés de gestion de la température, de l'humidité et de la qualité de l'air, alarme, brasseurs d'air, ventilateurs, turbines, douches et asperseurs, systèmes de brumisation, cooling, extracteurs, échangeur d'air, etc.
- Equipements de pilotage et d'automatisation des paramètres d'ambiance : capteurs, sondes, boîtiers électroniques... (logiciels et matériels informatiques non éligibles)

Sol, litière et aire de couchage

- Dispositifs d'épandage des litières permettant de réaliser l'épandage de paille, de granule, ou toute autre matière absorbante sans entrée ni sortie d'engins dans les structures couvertes.

Aménagements pour l'accès à l'extérieur et/ou au pâturage et/ou parcours

- Trappes pour l'accès au plein air : création de trappes normalisées et système d'automatisation ouverture
- Amélioration des abords et sorties de trappes (agrandissements des trottoirs) pour éviter les bourbiers sur des zones de passages répétés

ENJEU EFFLUENTS D'ELEVAGE

- Ouvrages de **stockage** du fumier, du lisier (poche à lisiers) et des autres effluents: fosses, fumière, etc.
- **Protections** des ouvrages de stockage des effluents : clôtures
- **Couvertures** des ouvrages de stockage (dans la mesure où ces derniers optimisent la gestion économique ou environnementale, des effluents)
- Investissements visant à l'étanchéité des réseaux de collecte et des ouvrages de stockage des effluents,
- Réseaux et matériels fixes permettant le **transfert** des liquides d'une fosse vers l'autre : pompes, canalisations de transfert
- Dispositifs de **collecte** des eaux de lavage
- Dispositifs de traitement des **effluents** (ex : séparation des liquides et des solides, matériels d'homogénéisation du lisier par brassage ou broyage, quais et plateforme de compostage)

ENJEU qualité sanitaire et Biosécurité

Construction et aménagement intérieur et extérieur des dispositifs de mise à l'abri des animaux :

- Jardin d'hiver : structure nettoyable/désinfectable, curable et délimitée au sol, contiguë à un bâtiment d'élevage existant disposant d'un sas sanitaire et équipée d'un système de distribution d'aliment, couvert d'un toit en dur, constituée de parois latérales empêchant tout contact avec l'avifaune par un bardage plein ou par un grillage ou par un filet (ou utilisant les 3 modalités), disposant d'un dispositif d'abreuvement (fixe ou mobile) si absent du bâtiment dont la litière peut être renouvelée régulièrement.
- Abri ne pouvant pas être chauffé, disposant d'un sas sanitaire, uniquement en ventilation statique, nettoyable/désinfectable, curable et délimité au sol, couvert d'un toit en dur, constitué de parois latérales non isolées empêchant tout contact avec l'avifaune par un bardage plein ou par un grillage ou par un filet (ou utilisant les 3 modalités), disposant d'un système d'alimentation et d'abreuvement (fixe ou mobile) dont la litière peut être renouvelée régulièrement.
- Filet, grillage pour éviter les contacts avec la faune sauvage telle que la fermeture de tunnels.

DIAGNOSTICS

Dépenses éligibles plafonnées à 1000 € HT par diagnostic

DIAGNOSTIC EFFLUENTS

Diagnostic de gestion des effluents DEXEL

DIAGNOSTIC BEA

Diagnostic PalmiGconfiance

DIAGNOSTIC Biosécurité

Diagnostic PalmiGconfiance

DEPENSES NON ELIGIBLES

Sont inéligibles, entre autres, la main-d'œuvre d'auto-construction (et les matériaux et location de matériel si auto-construction pour travaux de charpente et couverture de + de 2 m au faitage hors tunnels, électricité et gaz, fosses de stockages de lisier, investissements de performance énergétique), les équipements d'occasion, en copropriété, en crédit-bail et le stockage de matériel agricole.

Les investissements de renouvellement ou de remplacement à l'identique ne sont pas éligibles.



Contact pour constituer votre demande d'aide

CHAMBRE D'AGRICULTURE DES Pyrénées Atlantiques
124 Boulevard Tourasse, 64000 Pau

Service Bâtiment - Sylvie SOULE 06 02 59 00 29 / 05 59 80 70 14 pa.chambre-agriculture.fr

